Compte-rendu de l'entrevue du 12 février 2015 entre une délégation du CCAS et le conseiller social du MEDDE

Étaient présents :

Nicolas MOURLON Conseiller Social du MEDDE, Isabelle PALUD-GOUESCLOU et Guy ROBIN pour la DRH-PSPP2, Christian MAHUT Président du CCAS, Luc DECARRIERE Secrétaire du CCAS, Stéphane SUTEAU Président du CGCV, Joëlle GAU Présidente de la FNASCE.

Lors de la cérémonie des vœux de janvier le président du CCAS a rencontré le conseiller social et lui a sollicité une entrevue afin de faire le point sur le dossier de l'action sociale ministérielle, et les suites données à l'audience du 14 octobre 2014.

Le CCAS devant être renouvelé le 24 mars 2015, cette entrevue avait pour but d'informer la future équipe de l'état d'avancement des dossiers en cours.

Les deux partenaires CGCV et FNASCE y ont été associés suite aux conventions pluriannuelles d'objectifs signées le 24/12/2014, qui ont exclu les agents des EPA et occasionné une baisse importante de la subvention ministérielle, amenant les associations à négocier séparément une subvention hypothétique auprès des EPA.

1 Renouvellement des CLAS dans les services du MEDDE et dans les DDT-DDTM:

Le président du CCAS demande si une suite a été donnée au courrier du 9/10/14 du SG du MEDDE à l'intention du SGG, lui demandant de veiller à l'application, de l'arrêté du 9/10/2014 relatif à l'action sociale, dans les DDI.

Il précise que des difficultés dans la mise en place des CLAS ont été remontées pour les DDT 42 et 91, que par ailleurs il convient de veiller à la bonne réintégration au sein des services, des présidents(es) de CLAS qui n'auraient pas été réélus, en application de l'instruction du 9/10/2014. Le conseiller social répond qu'il n'a pas eu de retour du SGG, et propose que la DRH-PSPP, fasse le point des difficultés rencontrées dans le cadre des renouvellements de CLAS en DDT, et le tienne informé pour qu'il intervienne éventuellement auprès du SGG.

Selon les informations remontées à ce jour, le renouvellement des CLAS amènerait de nombreux changements de présidence, nécessitant la mise en place d'une formation initiale aux nouveaux présidents(es) élus. Une session est prévue en juin au CVRH de Toulouse, et deux autres avant la fin 2015.

La présidente de la FNASCE évoque des difficultés au sein de trois DREAL pour faire reconnaître les ASCE au sein des CLAS, malgré la convention nationale.

Le président du CGCV souhaite qu'il soit mis en œuvre un traitement social et un accompagnement des présidents non réélus.

2 Action sociale en faveur des retraités :

Le président du CCAS rappelle que les retraités bénéficient d'un droit d'accès à l'action sociale, réaffirmé dans les textes du 9/10/2015, mais qu'aucune information ne leurs a été communiquée de la part de leur administration d'origine, ce qui ne leurs permet pas de bénéficier de prestations auxquelles ils pourraient prétendre.

La mise à disposition d'un fichier national des retraités du MEDDE/MLETR permettrait à l'administration de leurs diffuser une information.

Le directeur de cabinet de la ministre de la fonction publique s'est engagé, lors du CIAS du 14/11/14, à mettre à disposition le fichier des retraités du service des retraites de l'État(SRE), afin de communiquer sur la prestation « aide au maintien à domicile (AMD) » au bénéfice des retraités de l'État. Cette disposition devrait pouvoir s'appliquer sur le champ ministériel.

Le conseiller social confirme cette avancée au niveau interministériel et considère que le MEDDE/MLETR, doit saisir l'opportunité en se rapprochant de la DGAFP, pour l'informer de son intention de communiquer des informations concernant l'action sociale aux retraités du MEDDE/MLETR. Il évoque également le suivi médical post professionnel lié aux expositions à

l'amiante, qui nécessitera également de faire une information à partir de ce fichier.

Le président du CCAS demande qu'une issue rapide soit donnée à ce dossier avec un suivi par le CCAS.

3 Budget de l'action sociale :

Depuis l'audience du 14/10/2014, le CCAS n'a eu aucune information concernant le budget dédié à l'action sociale pour l'année 2015.

Le secrétaire du CCAS rappelle les exigences exprimées lors de l'audience du 14/10/14, avec un budget de l'action sociale préservé de la rigueur budgétaire, une dotation réservée aux actions collectives des CLAS de 1 million d'euros, le versement direct aux associations conventionnées par nos ministères de la part concernant les EPA (VNF, CEREMA, IFSTTAR).

Le président du CGCV considère avoir été quelque peu leurré par l'Administration au moment de la signature de la convention fin décembre 2014, qui a exclu de son périmètre ministériel les agents des EPA, renvoyant les associations à une négociation bipartite avec ces derniers. Hors ceux-ci se sont montrés réticents à poursuivre avec les associations, allant jusqu'à évoquer une mise en concurrence (procédure de marchés publics ou appels d'offre) lors d'une réunion de travail le 14/01/2015, qui remettrait en cause le principe d'égalité de traitement statutaire et social des agents du MEDDE/MLETR. A moyen terme, les EPA pourraient supprimés cette prestation facultative compte-tenu des efforts budgétaires demandés. Ils ne se sont aucunement engagés par écrit suite à la note de la DRH en date du 07/10/14.

En réponse le conseiller social explique qu'il est difficile et risqué de revenir en arrière, en matière budgétaire, il est confiant pour qu'une issue positive soit trouvée avec les EPA, pour que les financements soient versés. Toutefois, il demande à la DRH, voire le SG, de reprendre l'attache des Directeurs généraux des EPA afin d'obtenir un accord écrit de leur part (regrettant ainsi l'absence de retour formel des EPA).

La DRH explique que le transfert budgétaire aux EPA concernent essentiellement la masse salariale, et que les EPA disposent des moyens pour financer leur action sociale, cependant le DRH restera vigilante sur la façon dont cela se passe.

Concernant le budget 2015 de l'action sociale, une baisse de 2,4 % a été appliquée sur le projet de loi de finances, à laquelle se rajoute une mesure de gel de crédits de 7,4 %, soit une baisse de 4 % entre la dotation initiale de 2015 par rapport à celle de 2014.

La DRH explique que des crédits pourront être abondés par amendement pour couvrir des besoins sur la restauration et les actions collectives des CLAS (CIL).

4 Questions diverses:

La présidente de la FNASCE évoque des difficultés avec France Domaine sur l'évaluation de certaines redevances d'usage des unités d'accueil, qui pour certaines subissent une augmentation difficilement compatible avec la vocation sociale de ces UA.

Le conseiller social en prend note et demande qu'on lui fasse passer les informations pour une intervention éventuelle.

Fin de l'entrevue à 12h30.

Pour la délégation, Christian MAHUT